AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

219C0412
FR0000131104-FS0216

7 mars 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BNP PARIBAS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mars 2019, la société BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 mars 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BNP PARIBAS et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 61 741 181 actions BNP PARIBAS[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BNP PARIBAS sur le marché et d'une restitution d'actions BNP PARIBAS détenues à titre de collatéral.

_____

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

[2] Dont (i) 148 actions BNP PARIBAS détenues sous forme d'ADR, (ii) 639 286 actions BNP PARIBAS assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions BNP PARIBAS, réglés exclusivement en espèce, (iii) 6 972 937 actions BNP PARIBAS assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce du fait de la conclusion d'un prêt de titres, et (iv) 2 703 913 actions BNP PARIBAS détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 4 905 057 actions BNP PARIBAS pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

[3] Sur la base d'un capital composé de 1 249 798 561 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.